

## REGLEMENT INTERIEUR, DROITS ET DEVOIRS DES MEMBRES DE L'ACC37

### **1. Cotisation**

Chaque membre doit être à jour de sa cotisation annuelle et de son dossier d'inscription. La prise d'adhésion se fait généralement lors de l'Assemblée Générale. Le bureau peut refuser à tout moment une adhésion ou une ré-adhésion sans avoir à informer, justifier de sa décision l'intéressé, toute autre personne, ou institution.

### **2. Dossier d'inscription**

a) Il sera remis au membre lors de son adhésion ou ré-adhésion, une fiche d'inscription à remplir (le règlement, les statuts sont consultables sur le site de l'acc37).

Il restituera cette dernière avec son chèque de cotisation pour que son dossier soit validé, acceptant ainsi le règlement de l'association.

Le membre doit avoir en sa possession un certificat médical de moins d'un an et posséder une assurance à responsabilité civile.

### **3. Assemblée Générale**

Elle se tient au possible dans le courant du mois de janvier, lieu date et heure communiqués aux membres un mois avant cette réunion.

Tous les membres ou futurs membres sont fortement conviés à y participer.

### **4. La vie du Club**

Tous les adhérents et nouveaux adhérents déclarent ne pas appartenir à une autre association de course à pied, sous risque d'exclusion et de radiation, même en cours d'année.

Les échanges par mails entre adhérents se font via la boîte mail de l'ACC37.

Rien n'oblige le bureau ou un de ses membres à communiquer par mail.

Compétitions : il serait souhaitable que le membre s'inscrive sous le nom et porte les couleurs officielles de l'association.

### **5. Certificat médical**

Le membre coureur qui participera à des compétitions s'engage à avoir en sa possession un certificat médical de « non-contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition » de moins de 1 an et dégage toutes responsabilités de l'ACC37, ainsi que des membres du bureau, en cas de problèmes de santé ou d'accidents de l'adhérent.

### **6. Liberté d'opinion**

Les adhérents s'engagent à respecter la liberté d'opinion des autres membres et s'interdisent toute discrimination sociale, religieuse, politique.

Tous les actes violents : physiques, verbaux, et, ou insultes, critiques envers le bureau, les adhérents ou l'association entraîneront l'exclusion et la radiation immédiate de l'adhérent sans préavis sur décision du bureau, et ce sans convocation de l'intéressé.

### **7. Entraînements**

Des entraînements groupes sont proposés 2 fois par semaine au stade des Fontaines.

Un entraînement supplémentaire se déroule de façon générale le Dimanche matin au bois des hâtes, coté Saint Avertin, celui-ci est susceptible de varier sur d'autres endroits de l'agglomération tourangelle.

## **8. Droit à l'image**

L'association s'est dotée d'un site internet et d'une adresse courriel, ou chaque adhérent pourra consulter et s'informer de la vie de l'association.

De plus l'ACC37 possède un compte FACEBOOK sur lequel vous pouvez y retrouver l'ensemble de ces informations.

Sorties, entraînements, courses, engagement solidaire auxquels les adhérents peuvent être amenés à participer toujours sur le principe du volontariat.

le membre autorise donc expressément les membres du bureau ACC37 à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître ainsi que ses descendants, prises à l'occasion de ses participations aux compétitions et organisations ACC37, sur tous supports, y compris les documents promotionnels, sur le site internet de l'association, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Site : « [www.acc37.net](http://www.acc37.net) » Courriel : « [oesie@acc37.net](mailto:oesie@acc37.net) »

## **8. MESURE SANITAIRE**

Compte tenu de la pandémie de la COVID, les adhérents sont tenus de respecter les mesures sanitaires en fonction des protocoles en vigueur le jour J

En aucun cas la responsabilité de l'association, de son bureau, son président, sa trésorière et son secrétaire ne seraient tenus pour responsable en cas non-respect des règles et des gestes barrières.

Le Bureau est composé de :

Son Président	: Sébastien Barbet	tél : 06 85 14 25 46,
Sa Trésorière	: Astrid Vallée	tel : 06 60 83 11 34
Et sa Secrétaire	: Tonino GROSSI	tél : 06 68 88 68 47